

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 DDCT 5 Subventions de fonctionnement (183 000 euros) à 57 associations pour le financement de 62 projets dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville - 1^{ère} enveloppe).

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 19 janvier 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville.

Vu l'avis du Conseil du 10ème arrondissement de Paris en date du 19 janvier 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 11ème arrondissement de Paris en date du 21 janvier 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 13ème arrondissement de Paris en date du 18 janvier 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 14ème arrondissement de Paris en date du 19 janvier 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 17ème arrondissement de Paris en date du 18 janvier 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 18ème arrondissement de Paris en date du 20 janvier 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 19ème arrondissement de Paris en date du 19 janvier 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 20ème arrondissement de Paris en date du 18 janvier 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne-Claire BOUX au nom de la 5ème Commission,

Délibère,

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association 129 H PRODUCTIONS (19172) pour son action « Dis-Toi en slam à la Maison du Bas-Belleville » (2021_01752).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association 4 A 4 DIX HUIT (11945) pour son action « Ateliers culturels et sportifs à tarif social pour les enfants » (2021_00690).

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association AFOOD'ARC-EN-CIEL (187296) pour son action « Ensemble avec nos différences » (2021_00768).

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association ARSMEDIA (13126) pour son action « LA NATURE EN PARTAGE, Ré-enchanter la ville - quartier Algérie » (2021_00145).

Article 5 : Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION PAR LES PETITES PORTES DU 13EME (185575) pour son action « Développer le lien social via les activités manuelles et la culture à Bédier et Oudiné » (2021_00821).

Article 6 : Une subvention d'un montant de 5500 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION POUR LA GESTION D'ESPACES TEMPORAIRES ARTISTIQUES (AGETA) (89541) pour son action « Fabrique ton festival 2021 » (2021_00728).

Article 7 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION SOCIO CULTURELLE ET D'ENTRE AIDE AUX FAMILLES - ASCEAF (191163) pour son action « Médiation familiale et institutionnelle auprès des familles fragilisées du 19ème arrondissement » (2021_00908).

Article 8 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION SOCIO EDUCATIVE DES FAMILLES DE L'ENSEMBLE CLIGNANCOURT (150) pour son action « Carnaval de Printemps » (2021_00910).

Article 9 : Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association ATELIER EDUCATIF CULTUREL ET SPORTIF AECS (3461) pour son action « Lien social : Établir et consolider le lien social » (2021_00293).

Article 10 : Une subvention d'un montant de 6000 euros est attribuée à l'association ATELIERS - COMME A LA MAISON (153751) pour son action « SALON DU LIVRE JEUNESSE SOLIDAIRE DU 18^E » (2021_01660).

Article 11: Une subvention d'un montant de 6000 euros est attribuée à l'association ATELIERS DU CHAUDRON (11108) pour son action « Ateliers du Chaudron-LES RV DU CHAUDRON HORS LES MURS » (2021_00852).

Article 12 : Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association AU COEUR DE LA VIE BIODANZA AC VIE (408) pour son action « LIEN SOCIAL QUARTIER ALGERIE PARIS 19^{ème} » (2021_00209).

Article 13 : Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association AU RENDEZ VOUS DES SENIORS (15386) pour son action « ATELIER SOINS DU VISAGE - DES MAINS » (2021_00855).

Article 14 : Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association BLVDR (197002) pour son action « Enregistrer, mixer, produire et vivre de sa musique » (2021_00746).

Article 15 : Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association CABEMPLOI, CONSEIL-COACHING-EMPLOYABILITE (CCCE) (188722) pour son action « Ateliers de Conseil en Image » (2021_00860).

Article 16 : Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association CALLIOPE - CITE DES ARTS DE LA PAROLE ET DU BIEN DIRE (190100) pour son action « Promenade contée _ Epinettes rêvées » (2021_00285).

Article 17 : Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association COLLECTIF CAFE CULTURE CUISINE (COLLECTIF 4C) (185029) pour son action « Cuisine commune » (2021_00928).

Article 18 : Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association COLOMBBUS (13326) pour son action « Mercredis numériques » (2021_04357).

Article 19 : Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association COME ON SON (194998) pour son action « 10eme League up » (2021_01492).

Article 20 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE OPERA SUR LE TOIT (181557) pour son action « Cours de piano Didot porte de Vanves » (2021_00457).

Article 21: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association CQFD BESSIERES COMITE DE QUARTIER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT SECTEUR BESSIERES (13325) pour ses actions :

- « Animations intergénérationnelles dans le quartier » (2021_00294/2000 euros)
- « Cours d'apprentissage du français » (2021_00295/1000 euros).

Article 22 : Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association CULTURE ET BIBLIOTHEQUES POUR TOUS (19714) pour son action « Education et parentalité : accompagnement des parents pour les lectures de leurs enfants » (2021_00597).

Article 23 : Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association CULTURES SUR COUR (16027) pour son action « COOPERATION & AUTONOMIE » (2021_01516).

Article 24 : Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association D.E.LIRE : DIRE, ECRIRE ET LIRE (194023) pour son action « Accès aux droits : réseau et qualification des écrivains publics (Paris20 Belleville Amandiers) » (2021_01591).

Article 25 : Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association DEBROUILLE COMPAGNIE (5166) pour les actions suivantes :

- « Souham en récup » (2021_00771/1500 euros)
- « Décoration à tous les étages » (2021_00777/1500 euros).

Article 26 : Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association DENEBA (191084) pour son action « Mamans entraide » (2021_01050).

Article 27 : Une subvention d'un montant de 10000 euros est attribuée à l'association DEUIEME GROUPE D'INTERVENTION (189652) pour son action « L'ATELIER DE

CURIOSITÉ URBAINE - L'ESCALE - ANIMATION PARTENARIAT AROUND DU LOCAL » (2021_01428).

Article 28 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association DIALOGOS - CREER DES LIENS (193079) pour son action « Développer la philosophie en milieu populaire. Débattre parents et enfants » (2021_01064).

Article 29: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association ENTRAIDE SCOLAIRE AMICALE (E.S.A) (5782) pour son action « Ensemble aidons les à réussir 18^{ème} » (2021_00381) .

Article 30: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association ESPACE D'ACCUEIL D'ANIMATION INTERCULTURELLE ET SOCIAL DITE ESPACE UNIVERSEL (10265) pour les actions suivantes :

- « Ateliers de socialisation linguistique » (2021_00584/1000 euros)
- « Accompagnement social et accès au numérique » (2021_02964/1500 euros).

Article 31 : Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association FANATIKART (165983) pour son action « Résidence d'artiste sur le quartier Cambrai » (2021_00299).

Article 32 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association FRANCAIS LANGUE D'ACCUEIL (18731) pour son action « FLA- ASC-Activités socioculturelles 2021 » (2021_00788).

Article 33 : Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association HAA- LYLNE (18259) pour son action « L'atelier De Vie - Tricote tes activités » (2021_01091).

Article 34 : Une subvention d'un montant de 8000 euros est attribuée à l'association LA MAISON BLEUE PORTE MONTMARTRE (163481) pour les actions suivantes :

- « la fête de quartier Binet » (2021_00649/6000 euros)
- « les ateliers de rue » (2021_00805/2000 euros).

La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 35 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LE TEMPS DES MOTS (193115) pour son action « ATELIER SOCIO LINGUISTIQUE » (2021_00404).

Article 36 : Une subvention d'un montant de 4500 euros est attribuée à l'association L'ELEPHANT OSE (187723) pour son action « EDUCATION: Ateliers "Orientation et découverte de soi via la découverte de métiers" pour les jeunes » (2021_01736).

Article 37 : Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association LES COULEURS DE PONT DE FLANDRE (185058) pour son action « FAIRE SON CINEMA » (2021_01200).

Article 38 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LES FAISEURS DE SCENES (148961) pour son action « Contes partagés / Contes nomades (atelier et création de spectacle interactif et partage) » (2021_00609).

Article 39 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LES MERES EN PLACE (82781) pour son action « Lien social, Favoriser les liens et l'entraide entre les familles de la place des Fêtes » (2021_01211).

Article 40 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LES PARQUES (109581) pour son action « LA SUPER BRIGADE VERTE #14 » (2021_01214).

Article 41 : Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association LIRE - LE LIVRE POUR L'INSERTION ET LE REFUS DE L'EXCLUSION (16396) pour son action « Lectures pour tous 13^{ème} » (2021_00438).

Article 42 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association MA PARTITION DE VIE (MPDV) (194136) pour son action « Voyage à travers les cultures et découverte de la culture française » (2021_01240).

Article 43 : Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association MAMANS ASSOCIATION GRANGES AUX BELLES (193733) pour son action « Les mamans au service des habitants » (2021_01243).

Article 44 : Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association MOI ET MES ENFANTS (190018) pour son action « Comme un dimanche » (2021_01259).

Article 45 : Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association MOUVEMENT ATD QUART MONDE (11225) pour son action « Festival des arts et des savoirs - Ateliers de rue » (2021_00251).

Article 46: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association NEW TEAM RECORDS (196868) pour son action « Accompagnement scolaire » (2021_00836).

Article 47: Une subvention d'un montant de 12500 euros est attribuée à l'association NEY VILLAGE (13505) pour son action « Lien, social, vie de quartier et coordination sociale » (2021_00316).

Article 48 : Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association NGAMB ART (6881) pour son action « Festival Tobina - dansons les rencontres chorégraphiques du 10^{ème} » (2021_00594).

Article 49 : Une subvention d'un montant de 6500 euros est attribuée à l'association PAR ICI (191397) pour les actions suivantes

- « UN T A DAVOUT_2021 » (2021_01268/3000 euros)
- « TRICYCLE 2021 » (2021_01270/3500 euros).

Article 50 : Une subvention d'un montant de 3500 euros est attribuée à l'association PARCOURS LE MONDE IDF (186090) pour son action « Osez l'international pour l'emploi des jeunes parisiens 19^{ème} » (2021_01274).

Article 51 : Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association PGC (PHYSIO GLOBAL CONCEPT) (187948) pour son action « PGC Be Brave and Smart » (2021_01665).

Article 52 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association PIMMS DE PARIS (POINT INFORMATION MEDIATION MULTI SERVICES) (49501) pour son action « Accueil et suivi des nouveaux habitants des quartiers prioritaires dans le 14ème arrondissement » (2021_00498). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 53 : Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association PSYRIEL (189233) pour son action « Ateliers numériques citoyens et créatifs pour tous » (2021_01436).

Article 54 : Une subvention d'un montant de 3500 euros est attribuée à l'association QUARTIER DE SOLEIL (11985) pour son action « Echanges et ouverture culturelle à destination des familles » (2021_00441).

Article 55 : Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association SYSTEME C (196822) pour son action « Les Faab » (2021_00408).

Article 56 : Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association TOUS ENSEMBLE (189784) pour son action « TOUS ENSEMBLE - JARDIN PARTAGE » (2021_01372).

Article 57 : Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association VERGERS URBAINS (172261) pour son action « Accompagnement d'un jardin partagé pour le quartier Chapelle Charbon » (2021_01388).

Article 58 : Les dépenses correspondantes aux projets s'élèvent au total à 183 000 euros et seront imputées sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires, – chapitre 935, nature 65748, destination 5200010, « provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO